

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Formation niveau 6 - BAC+3
Accès : POST-BAC

DESCRIPTION DU MÉTIER

L'assistant de service social exerce son activité dans le champ de l'action sociale et médico-sociale dans le respect de la définition du travail social, du secret professionnel, et des droits, des besoins, des singularités et des potentialités des personnes, des familles ou du groupe.

Il met en œuvre un accompagnement social global afin de favoriser l'insertion sociale et améliorer les conditions de vie des personnes sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel.

Il instaure une relation d'aide avec les personnes accueillies et coconstruit avec elles un projet d'accompagnement social individuel et/ou collectif à visée préventive et inclusive, en veillant à favoriser leur expression, leur participation et leur autodétermination.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.

L'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire. Il met en œuvre et coordonne des coopérations territoriales dans une logique de continuité du parcours de la personne.



CHAMPS D'INTERVENTION

- Secteur de la santé
- Secteur de la protection de l'enfance
- Secteur de l'insertion sociale et professionnelle
- Secteur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Secteur du l'emploi, du travail
- Secteur carcéral et judiciaire
- Secteur du handicap

COMPÉTENCES REQUISÉES

- Savoir-être
- Adaptabilité
- Autonomie
- Curiosité intellectuelle et professionnelle
- Capacité relationnelle
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité réflexive



PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation professionnalisaante en alternance intégrative inscrite dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Formation théorique (1517h dont 12h d'accompagnement individualisé) :

Bloc 1 (504h) : Concevoir et conduire un accompagnement social global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie

Bloc 2 (504h) : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

Bloc 3 (252h) : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale

Bloc 4 (245h) : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

Formation pratique (1925h) :

55 semaines, avec la possibilité de réaliser un stage à l'international.

POUR PLUS D'INFOS :

 secretariat.ass@itsra.net
04 63 05 03 79

 Allez sur le site www.itsra.net



Institut de Travail Social de la Région Auvergne
62 Avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand